

Résumé du protocole d'action précoce (AP n° 1)

Boîte à outils pour les actions anticipées dirigées au niveau local

Objet

Cet outil est conçu pour définir un protocole d'action précoce (PAP), la stratégie opérationnelle (comment le PAP sera mis en œuvre) et les mécanismes possibles d'intervention (actions précoces) et de financement.

Directives

Ce formulaire doit être accepté, avant une crise, avec l'agence de facilitation. Il fonctionne sur la base de l'acceptation par un donateur (par exemple, Diakonie Katastrophenhilfe (DKH)) d'une allocation totale de (insérer le montant), faite à son partenaire de la société civile, à partir de son mécanisme d'action anticipée (par exemple, DKH Small Emergency Fund).

Le montant approuvé se compose d'une allocation immédiate de (insérer le montant) pour la préparation (actions de préparation améliorée des partenaires), et de (insérer le montant) alloués automatiquement pour mettre en œuvre des actions précoces une fois atteints les déclencheurs définis.

Pour les dossiers

Date d'approbation du PAP	
Numéro du PAP	
Budget	
Population à aider	HHs / Population (hommes, femmes)
Budget	
Calendrier du PAP	Période en années
Calendrier d'action précoce	Jours / Heures

Le donateur (c'est-à-dire DKH) a approuvé une allocation totale de (insérer le montant) aux partenaires locaux, à partir de son mécanisme d'action anticipée (c'est-à-dire, le petit fonds d'urgence de la DKH). Le montant approuvé se compose d'une allocation immédiate de (insérer le montant) pour la préparation (actions anticipées de préparation des partenaires), et de (insérer le montant) alloués automatiquement pour mettre en œuvre des actions précoces une fois atteints les déclencheurs définis.

1. Résumé du protocole d'action précoce

Contexte

Décrire le contexte

Phénomène dangereux

Décrire le phénomène dangereux

Élaboration du PAP

Décrire le processus d'élaboration du PAP, inclure notamment les principaux documents de référence, les parties prenantes et la manière dont elles ont été impliquées. En particulier, le processus d'interaction avec les autorités de gestion des catastrophes, les acteurs ou les agences travaillant sur l'action anticipée (par exemple, Start Network, les sociétés de la Croix-Rouge, OCHA, PAM, etc.), les départements de météorologie ou les agences de gestion des inondations pour la détermination des indicateurs de déclenchement et des seuils.

Mécanisme et outils utilisés

N° de l'outil d'AP	Ressources du mécanisme d'action précoce, et comment les appliquer	Quand et à qui s'adresser ? ¹
AP n°1	<p>Protocole d'action précoce (PAP)</p> <p>L'élaboration du PAP est essentielle pour les catastrophes et les crises à déclenchement rapide, afin de ne pas manquer la fenêtre d'opportunité préventive permettant de réagir avant l'impact ou avant le pic de la crise. Lorsqu'un PAP est en place, le Détenteur du fonds et ses partenaires surveillent les systèmes de prévision et d'alerte précoce décrits dans le PAP et activent le processus lorsque le seuil de déclenchement est atteint.</p>	Étape 1 Détenteur du fonds en coordination avec les partenaires
AP n°2	<p>Note d'alerte sur les actions précoces</p> <p>Lorsqu'un PAP est en place, mais que le déclenchement repose sur l'analyse d'informations contextuelles, des sections spécifiques de la note d'alerte doivent être complétées pour fournir une analyse des informations prévisionnelles. Cela est nécessaire pour qu'un consensus puisse être atteint sur cette analyse.</p>	Étape 2 Partenaires
AP n°3	<p>Questions de validation pour les alertes d'action précoce</p> <p>Les questions sont utilisées par le détenteur du fonds, en consultation avec les conseillers techniques, pour évaluer les notes d'alerte. Ces questions d'approbation peuvent également s'avérer utiles pour guider l'élaboration de propositions ultérieures d'action précoce.</p>	Étape 3 Détenteur du fonds

¹ Le nombre d'étapes indiqué ici correspond aux étapes décrites dans l'outil, procédure opérationnelle standard : mécanisme de petit fonds d'urgence pour une action rapide.

N° de l'outil d'AP	Ressources du mécanisme d'action précoce, et comment les appliquer	Quand et à qui s'adresser ? 1
AP n° 4	<p>Proposition d'action précoce</p> <p>La proposition d'action rapide doit être élaborée et pré-approuvée avant une crise. Cette proposition pré-approuvée est ensuite rapidement ajustée, avec des détails spécifiques reposant sur la note d'alerte présentée, et soumise immédiatement (le jour même, ou au plus tard le jour suivant, après l'approbation d'une note d'alerte). La proposition est ensuite examinée et le transfert de fonds est lancé dans un délai de (insérer le nombre d'heures ou de jours).</p> <p>Remarque : Les options de préfinancement par les partenaires doivent également être discutées à l'avance (par exemple, à partir des fonds d'un projet en cours) au cas où il y aurait des retards dans le transfert des fonds.</p>	Étape 3 Partenaires
AP n° 5	<p>Évaluation des actions précoces</p> <p>L'examen des Actions précoces doit être effectué par le partenaire, en coordination avec le détenteur du fonds, dans les cinq semaines suivant l'activation d'un élément déclencheur. Cela est nécessaire car l'examen comprend une évaluation du mécanisme du Fonds d'action précoce.</p>	Étape 4 Partenaires et détenteur du fonds

Portée géographique

Population cible

Détails à valider et compléter.

<input type="checkbox"/> PDI	<input type="checkbox"/> Nourrissons (0-5 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (plus de 60 ans)
<input type="checkbox"/> Réfugiés	<input type="checkbox"/> Enfants (6-17 ans)	
<input type="checkbox"/> Population d'accueil	<input type="checkbox"/> Adultes (18-59)	

Carte des zones à haut risque et de la population

Inclure des cartes indiquant les zones à haut risque pour votre zone cible – telles que développées dans votre EPVC

Élevé	Moyen	Faible	Très faible
-------	-------	--------	-------------

Cibler les impacts et éléments vulnérables exposés

Impacts :	Éléments vulnérables exposés :
Quelles sont les préoccupations humanitaires prévues ?	Détails spécifiques sur les personnes et les biens les plus vulnérables aux impacts
<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perte de vies ● Maisons endommagées ou détruites ● Perte de biens personnels ● Dommages aux infrastructures (routes, ponts, santé, éducation, puits) ● Perte de récoltes et de production agricole ● Perte de bétail ● Augmentation des maladies d'origine hydrique (choléra) ● Diminution du rendement des cultures ● Baisse de la productivité et des ventes ● Perturbation des moyens d'existence et des entreprises ● Perturbation des activités ● Baisse des ventes de produits pour le travail du fer ● Séparation des familles 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Personnes vivant et exerçant des activités d'existence à proximité des rives des cours d'eau et des zones humides (marais) ● Maisons et cabanes au bord des rivières ou dans les marais ● Familles pauvres qui n'ont pas les moyens de conserver en toute sécurité leurs documents, leur argent et leurs autres biens ● Familles pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, aux filtres pour eau ou qui n'ont pas de moustiquaires ● Cultures agricoles ; principalement des familles pauvres dont les capacités de stockage sont inexistantes ou limitées ● Bétail situé en bordure de rivières ● Routes, ponts et autres infrastructures communautaires ● Centres de santé communautaires ● Écoles situées en bordure de rivières ou de côte, équipement et matériel pédagogique ● Puits de faible hauteur non protégés contre les inondations

Ajouter des lignes si nécessaire.

Indicateurs de prévision et de déclenchement

Insérer des informations sur les systèmes utilisés de prévision (locaux et nationaux). Fournir également un tableau ou indiquer les mois de la période à haut risque pour : (insérer le phénomène dangereux)

Systèmes de prévision et de surveillance de la vulnérabilité

Insérer des informations sur :

- Systèmes de prévision à base communautaire ;
- Systèmes de prévision nationaux et internationaux ;
- Indicateurs de vulnérabilité.

Indicateurs et seuils de déclenchement

Insérer des informations sur les indicateurs et les seuils de déclenchement. (Les informations présentées doivent être cohérentes / harmonisées avec celles des cadres d'action anticipative développés dans le pays par d'autres agences. Ces indicateurs et seuils de déclenchement doivent être actualisés en fonction des progrès réalisés dans les modèles et les seuils de déclenchement, et dans les systèmes de prévision et d'alerte précoce. Il convient également d'entreprendre un plaidoyer en faveur de modèles de déclenchement comportant des délais plus longs, notamment sur la base d'informations locales si des données ou des éléments probants issus des examens des mesures précoces le justifient.)

2. Stratégie opérationnelle – Comment le PAP sera mis en œuvre

Qui mettra en œuvre les actions précoces ? (Capacités locales)

Insérer des informations sur les structures partenaires, les groupes ou comités communautaires et les autres structures locales.

Comment le PAP sera activé – L'alerte, le mécanisme de déclenchement et le mécanisme d'arrêt

Expliquer les mécanismes de coordination permettant de déterminer et de communiquer lorsqu'un phénomène dangereux est prévu ou envisagé (une alerte) et que les seuils de l'indicateur de déclenchement ont été atteints. Indiquez également comment les autres « facteurs » (tels que décrits dans la section prévisions ci-dessus) seront utilisés.

Mécanismes de coordination :

Mécanisme d'arrêt :

Un mécanisme d'arrêt est appliqué en cas de réduction significative de la gravité prévue de l'impact de l'aléa pour la zone cible sélectionnée.

Comment le PAP réduira l'impact sur la population – Les actions

Les actions précoces sont proposées sur la base de l'analyse des risques indiquant que les phénomènes d'une certaine ampleur sont liés à des niveaux élevés d'impact selon l'analyse historique des impacts, tel que décrite dans la partie précédente. Insérer des informations sur les impacts visés et les éléments vulnérables exposés (risques traités).

Action précoce	Risques traités

Ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire.

3. Intervention

Objectif général : Réduire l'impact des (phénomènes dangereux) sur les communautés et les ménages individuels vivant dans des zones exposées (par exemple, les zones inondables).

Population à aider : (Nombre) maximal de ménages, soit un total de (nombre) personnes, vivant dans les zones considérées comme prioritaires, vivant dans des zones exposées aux (aléas) et aux (facteurs de vulnérabilité – c'est-à-dire près des berges d'une rivière, vivant dans des communautés rurales reculées, etc.).

Normes ou critères de référence du programme

- Dresser la liste des normes communes du projet qui sont appliquées dans la conception et la mise en œuvre des interventions de réponse par les partenaires et qui doivent également être appliquées à cette intervention d'action précoce, notamment : sexe et âge ; besoins spéciaux ; « ne pas nuire » et sensibilité aux conflits ; mécanismes de reddition de compte et de commentaires ; normes sectorielles particulières ; normes relatives aux modalités d'aide sous forme de transferts monétaires (CVA pour le signe anglais) (notamment les procédures de microsubventions / transferts monétaires de groupe) ; etc. ;
- Veiller à l'inclusion, ainsi qu'à l'existence d'un mécanisme opérationnel de reddition de compte et de commentaires, tout en garantissant une approche « ne pas nuire » ;
- Normes de Sphère ;
- Respecter les normes et principes humanitaires fondamentaux ;
- Respecter, tout au long du processus d'interaction, la prévention et la réglementation COVID-19 ;

- Utiliser la politique de sauvegarde et la politique de l'image, qui exigent que les communautés ou les individus donnent leur consentement avant que des photos ne soient prises.

Activités prévues à ce jour

Les propositions d'action précoce peuvent porter sur un cadre temporel allant jusqu'à 6 semaines (jusqu'à 1 semaine avant et 5 semaines après un phénomène dangereux).

Cadre temporel : période précédant et suivant l'activation du déclencheur :

(-1) indique la période précédant l'activation du déclencheur ;

(0) indique le préavis (entre l'activation du déclencheur et l'impact de l'aléa ;

1 à 5 indique les semaines suivant l'impact de l'aléa.

Le tableau ci-dessous présente des exemples d'activités en cas de cyclone et d'inondation.

	Activités [Lancées sur la base d'une note d'alerte (outil d'AP n°2) et de l'approbation d'une proposition d'action précoce actualisée (outil d'AP n°4)]	Préavis (semaines) (Période précédant et suivant l'activation du déclencheur)						
		-1	0	1	2	3	4	5
A	État de préparation à l'action anticipée (réactivité et pré-positionnement)							
A1	Activation des canaux de communication (système d'alerte précoce) et mobilisation des volontaires et des comités communautaires de gestion des catastrophes pour mener à bien les activités de préparation	X	X					
A2	Nouvelle sensibilisation au PAP pour les principales parties prenantes, au niveau du district (comité des catastrophes, comité sectoriel)	X						
A3	Mobilisation des volontaires ou de structures communautaires	X	X					
A4	Fourniture d'équipements d'urgence (aux centres d'évacuation, aux volontaires formés, aux structures communautaires)	X	X					

A5	Élaboration et communication de messages d'alerte précoce et d'avis communautaires : par le biais de canaux de communication, ou par des volontaires de base / structures communautaires	X	X					
A6	Approvisionnement et pré-positionnement des stocks : - Colis d'aide alimentaire ; - Kits WASH (notamment du chlore pour l'eau potable) ; - Matériel d'hébergement	X	X					
A7	Validation des données du registre des bénéficiaires (par exemple avec les structures communautaires) ²	X	X					
B1	Microsubventions communautaires – à la fois pour les actions de préparation et les actions précoces							
B1	Microsubventions communautaires – versement	X	X	X				
B2	Microsubventions communautaires – suivi et rapports		X	X	X	X	X	X
C	Action précoce [activée par le déclencheur] – qui peut être suivie d'actions de « réponse précoce »							
C1	Soutien les processus d'évacuation		X	X				
C2	Pré-positionnement / distribution de colis d'aide alimentaire		X	X	X			
C3	Pré-positionnement / distribution d'articles WASH (kits, comprimés de chlore)		X	X	X			
C4	Pré-positionnement / distribution de matériel d'hébergement			X	X			
C5	Pré-positionnement / distribution de trousse d'hygiène		X	X	X			
C6	Soutien psychosocial par des volontaires		X	X	X			

² L'action anticipée cherche à répertorier les bénéficiaires sur la base de prévisions fondées sur l'impact (c'est-à-dire les bénéficiaires identifiés comme présentant le risque le plus élevé avant qu'une catastrophe ne se produise). Toutefois, si les actions sont menées en tant que « réponse précoce » et non en tant qu'« actions précoces », une évaluation rapide des besoins pour les activités de distribution devra être effectuée.

C7	Fourniture de matériel médical essentiel aux centres de santé		X	X	X	X		
D	Suivi et apprentissage							
D1	Déploiement de l'équipe de suivi (sans oublier le suivi du mécanisme de microsubventions ou de la post-distribution (SPD), le cas échéant)	X	X	X	X	X	X	X
D2	Capture de récits et preuves de l'impact de l'action précoce						X	X
D3	Bilan de l'action précoce (outil n° 5) collecte d'informations, y compris auprès des parties prenantes	X	X	X	X	X	X	X

Mécanisme de financement

Les mécanismes et les seuils (limites) de financement pour le protocole d'action précoce (PAP) sont décrits comme suit : (insérer l'information)

Informations de contact

Pour de plus amples informations, concernant spécifiquement ce protocole d'action précoce, veuillez contacter (Insérer les coordonnées)

Remerciements

Cet outil a été adapté à partir du modèle [Floods Early Action Protocol summary](#) [Résumé du protocole d'actions précoces contre les inondations], FICR. [Locally Led Anticipatory Action Guide and Toolkit \[Guide et boîte à outils pour l'action anticipée menée au niveau local\]](#) a été rédigé par Chris Ball, directeur de [Bounce Back Resilience Ltd](#) et conseiller humanitaire en matière de RRC et de changement climatique pour Diakonie Katastrophenhilfe. Il a été élaboré sur la base des connaissances acquises au cours du projet Un leadership local pour un impact mondial, mis en œuvre en partenariat avec [Diakonie Katastrophenhilfe](#), [CARD](#), [CEDES](#), [SAF/FJKM](#) et [GNDR](#) ; et soutenu par des fonds de la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire du [Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement](#) (BMZ).